

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 août 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Points 36 et 160 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Lettres identiques datées du 8 août 2003, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à appeler votre attention sur l'inquiétante intensification des provocations transfrontières perpétrées par l'organisation terroriste Hezbollah, qui présentent un danger imminent pour la vie des civils et la sécurité des communautés dans le nord d'Israël. Sur fond de menaces terroristes toujours plus virulentes et véhémentes, ces attaques montrent quel risque grave le Hezbollah, soutenu par le Liban, la Syrie et l'Iran, pose pour la stabilité le long de la frontière nord.

Ce matin, le 8 août 2003, les terroristes du Hezbollah ont lancé à partir du Liban une attaque d'artillerie massive sur le nord d'Israël, de l'autre côté de la Ligne bleue, avec feux d'artillerie, tirs de mortier, missiles, roquettes Katioucha et tirs d'armes automatiques. Les bombardements ont frappé les communautés de Rosh Hanikra, sur la côte nord-ouest d'Israël, ainsi que des positions à l'est, dans les régions d'Har Dov et de Hermon, causant d'importants dégâts matériels et traumatisant les populations locales. Les villes de Masadeh et Majdal Shams ont également été touchées et des maisons ont été détruites.

Le dimanche 3 août 2003, des terroristes du Hezbollah ont tiré depuis le Liban des missiles par-dessus la Ligne bleue, blessant un civil à Even Menahem, ville du nord d'Israël. Ces missiles ont également causé d'importants dégâts dans un jardin d'enfants et une maison. Les sept membres de la famille qui y habitait étaient en état de choc et ont dû se faire soigner. Plusieurs communautés de la région de Galilée occidentale ont également essuyé des salves de missiles. C'est seulement par chance que ces actes d'agression n'ont pas fait plus de victimes.

Au vu de l'intensification récente des attaques perpétrées par le Hezbollah, il est clair que l'organisation terroriste et les États qui la parrainent s'efforcent toujours de déstabiliser la région, bien qu'Israël se soit retiré du Sud-Liban depuis plus de trois ans, dans le respect total et confirmé de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Comme indiqué à plusieurs reprises par Israël, que ce soit dans



des lettres au Secrétaire général ou à l'occasion de réunions avec des responsables de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement libanais a de fait abandonné le contrôle du Sud-Liban à l'organisation terroriste du Hezbollah, au lieu d'honorer les obligations qui lui incombent en vertu des normes du droit international et des dispositions des résolutions 425 (1978), 426 (1978), 1310 (2000), 1337 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité, qui demandent le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales, le retour de l'autorité effective du Gouvernement libanais dans le sud et la prévention des attaques transfrontières.

Le Hezbollah est un ennemi de la paix. Il l'a prouvé à maintes reprises en soutenant et commettant des actes de terrorisme dans le monde entier. Cette organisation cherche de nouveau à exacerber les tensions le long de la Ligne bleue en se livrant délibérément et systématiquement, sans provocation aucune, à de nombreuses attaques transfrontières qui mettent en danger des citoyens israéliens mais aussi des citoyens libanais, en violation flagrante de la Ligne bleue définie par l'Organisation des Nations Unies.

Ces incidents font suite à une série de déclarations malveillantes et belliqueuses des responsables du Hezbollah, notamment de Hassan Nasrallah, qui ont ces dernières semaines incité les membres de l'organisation à multiplier les actes de terrorisme à l'encontre des Israéliens. Dans une déclaration du 27 juin 2003, Nasrallah a préconisé le recours au chantage pour atteindre ses visées terroristes, en avertissant que son groupe entendait faire de nouveaux prisonniers parmi les Israéliens. « Je m'engage à travailler jour et nuit à de nouvelles captures d'Israéliens », a-t-il ajouté. Cette déclaration illustre bien la nature violente du Hezbollah, une organisation qui soutient et encourage les actes de terrorisme dans le monde, et qui reste une menace pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Engagée dans une campagne mondiale contre le terrorisme, la communauté internationale ne saurait tolérer que cette organisation, qui encourage impudemment les attentats-suicides contre des cibles occidentales et dont il est notoire qu'elle mène des activités terroristes, reçoive des marques de soutien publiques de la part des Gouvernements libanais, syrien et iranien, notamment une assistance financière et militaire et un appui en matière d'entraînement. C'est parce que le Liban persiste à refuser de contenir le Hezbollah et de contrôler effectivement le sud du pays, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et au droit international, que la région est instable, ce qui pourrait se solder par une grave escalade des tensions non seulement au Sud-Liban mais dans l'ensemble du Moyen-Orient.

En raison de ces manquements graves et répétés, Israël n'a d'autre choix que de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger ses citoyens jusqu'à ce que le Liban et la Syrie, puissance influente et force d'occupation au Liban, dont paradoxalement, le représentant assume ce mois-ci la présidence du Conseil de sécurité, s'acquittent des obligations qui leur incombent comme des membres responsables de la communauté internationale. Israël demande une fois de plus à la communauté internationale d'exiger que ses décisions soient intégralement respectées.

La présente lettre fait suite à d'autres lettres concernant la dangereuse situation régnant au Sud-Liban du fait des attaques illégales perpétrées par le Hezbollah par-dessus la Ligne bleue.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 160 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Dan **Gillerman**
